

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 140

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 1ER C**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Il veille à une représentation des différentes tendances politiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si la question des infrastructures est éminemment politique, ce ne sont pas les territoires qui doivent en souffrir. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que le Conseil d'orientation des infrastructures ne soient pas phagocyté par une seule expression politique mais qu'au contraire, plusieurs tendances soient représentées.